



**“ Est-il nécessaire que mon patient refasse un examen radiologique alors qu’il en a déjà fait un récemment ? ”**

**Si les images dont vous avez besoin existent déjà, il est probable que les refaire n’apporte rien**

Un patient suivi par plusieurs médecins ne pense pas toujours à dire qu’il a déjà fait des examens d’imagerie. Lui poser la question explicitement peut éviter de faire 2 fois le même examen dans un temps rapproché et permettre d’obtenir un diagnostic plus rapidement. Répéter inutilement un examen n’est pas dans l’intérêt du patient.

**Parlez-en avec vos patients !**

# Dans certains cas, éviter un examen radiologique est dans l'intérêt du patient !



## Les bénéfices pour le patient

- Il évite une exposition inutile aux rayonnements ionisants
- Des coûts supplémentaires sont évités
- Il gagne du temps et il évite tout inconvénient lié à la répétition d'un examen



L'utilisation adaptée de l'imagerie améliore la gestion des soins de santé : elle garantit une disponibilité des équipements et une maîtrise des coûts

## Le patient ne peut pas vous fournir les images radiologiques récentes ?

Les radiologues ou vos collègues consultés par le patient peuvent au moins vous envoyer directement le rapport de l'examen, si ce n'est les images requises. Les images des examens précédents peuvent également être obtenues via des systèmes PACS d'imagerie locaux ou nationaux lorsqu'ils sont disponibles.

## Comment procéder en cas de pathologie chronique ?

Les recommandations de bonnes pratiques d'imagerie médicale contiennent souvent des informations sur la fréquence des examens radiologiques nécessaires pour les patients atteints d'une pathologie chronique. En cas de doute, votre patient constitue une bonne source d'information.

**Parlez-en avec vos patients !**